

République Française  
Département LOIRET  
Commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Mairie - 2 rue des Essarts  
Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 25/05/2023

L'an 2023 et le Jeudi 25 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric.

Absents : Mme PASQUIER Marinette, excusée, M. ADAMOPULOS Constantin, M. LOMBART Jean-Marc, excusé, M. DAUBIGNARD Fabien, excusé (Procuration à M. FRANCHOMME Gwenn).

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 12 Mai 2023

Date d'affichage : 12 Mai 2023

## SOMMAIRE

Tarif du plateau repas du 14 Juillet 2023  
Etude de devis  
Affaires diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : délibération relative à la demande au Département d'une déviation reliant les RD 95 et 97.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne notant pas d'observation, ni d'objection, ajoute ce point à l'ordre du jour.

### **réf : 2023-33 – Tarif du plateau repas du 14 Juillet 2023**

Lors de sa réunion en date du 23 Mars 2023, le Conseil Municipal a décidé de proposer un plateau repas le soir du 14 Juillet.

Le repas champêtre étant également ouvert aux personnes extérieures à la commune, le Conseil Municipal fixe la participation demandée à 16 € pour un adulte et 8 € pour les enfants jusqu'à 10 ans (les tarifs appliqués n'avaient pas été réévalués depuis 2009)

Le paiement (par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèces – se munir du montant exact) est à effectuer au moment de la réservation en mairie.

Des bulletins d'inscription seront distribués dans les boîtes aux lettres, inscriptions en mairie aux horaires d'ouverture au public jusqu'au lundi 3 Juillet 2023.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2023-34 – Etude de devis**

Faucardage de l'étang communal :

Présentation du devis établi par l'EURL Faucardage du Centre 41120 Le Controis-en-Sologne comprenant :

- l'amenée du matériel sur site et l'installation de chantier
- le faucardage et le ramassage de végétaux
- l'évacuation des végétaux est à la charge du client

pour un montant TTC de 1 953.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient ce devis.

A noter que l'entreprise Grossain de Chilleurs-aux-Bois qui a été sollicitée et relancée plusieurs fois n'a jamais répondu.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

**réf : 2023-35 – Demande d'une déviation reliant les RD 95 et 97 auprès du Département**

Les membres du Conseil Municipal sollicitent le Département du Loiret pour qu'un projet de déviation reliant les RD 95 et 97, au sud du village, à l'emplacement du chemin rural de la Croix Saint Jacques, soit programmé. En effet, le passage des poids-lourds dans la rue du Château d'eau (RD 95) provoque régulièrement des incidents ; cette rue, étroite, n'étant pas adaptée à la circulation des camions.

Un courrier dans ce sens a déjà été envoyé le 26 Décembre 2018 au Département mais le Conseil Départemental réclame une délibération pour une bonne prise en compte.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

**Affaires diverses**

Projet d'enfouissement des lignes électriques rue de la Planche

Lors de sa réunion en date du 14 octobre 2021, le Conseil Municipal a acté, par délibération n° 2021-67, les travaux d'enfouissement des lignes électriques rue de Chartres et rue des Moulins (du n° 1 au n° 5) pris en charge à 100 % par la SICAP grâce aux différents subventions FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) sur l'année 2025.

La SICAP propose d'enfouir également, dans le même temps, la basse tension rue de la Planche avec une participation de la commune à hauteur de 30 % du montant des travaux auxquels il convient d'ajouter le génie civil du réseau Orange et la fourniture et pose de candélabres.

Monsieur le Maire présente le coût estimé des travaux SICAP à la charge de la commune :

12 909 € HT, soit 15 491 € TTC. ; il a été également demandé un devis à Orange pour l'enfouissement des lignes téléphoniques. A suivre.....

. Remerciements de l'Amicale Altracienne pour l'octroi de la subvention et du prêt des salles.

. L'Association Origin'elles souhaiterait obtenir l'autorisation, pour l'année 2023/2024, d'occuper la salle de l'ex-presbytère tous les lundis de 10 h 30 à 11 h et de 17 h 00 à 22 h ainsi que la salle polyvalente les jeudis de 18 h 30 à 21 h 30 à partir du 04.09.2023 au 04.07.2024.

De même, l'association aimerait disposer de la salle polyvalente les dimanches 8 Octobre 2023 pour la ZUMBA ROSE (au profit d'Octobre rose) et 17 décembre 2023 pour la ZUMBA de Noël.

Le Conseil Municipal donne son accord, sous réserve des disponibilités des salles.

Les Conseillers municipaux se réuniront le Vendredi 9 Juin 2023 à 18 heures 30 en vue de désigner les délégués et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain puis la prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 29 Juin à 20 h

La séance est levée à 21 heures 50

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON